Commune de BILLERE

Plan Local d'Urbanisme

Approuvé le 27 Octobre 2011
Modifié le 24 octobre 2013 et le 25 février 2014
Modification n°1 le 21 septembre 2015-Modification n°2 le 28 Mars 2019

PLAN DE ZONAGE

Citadia Conseil
1029, Bd Blaise Doumerc
82000 Montauban

Service Urbanisme de Billère
J. SAINT-PAUL, H. SARTHOU

Echelle : 1/4000e

PLAN 4-E ENSEMBLE

- Zonage
- Espace boisé classé (E.B.C.) en application de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé pour voies et ouvrages publics, installations d'intérêt général, espaces verts, à créer ou à modifier (article L.123,8 du C.U.)
- Servitudes au titre de l'article L.123-2, b) du C.U. : emplacement en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements
- Z.A.C.
- Recul d'implantation du bâti imposé (art. 6 du règlement)
- Recul d'implantation obligatoire au titre de la loi Barnier (art. 52) et art. L.111-1-4 du Code de l'Urbanisme
- Sursis à statuer en application de l'article L111-10 du C.U.

En application de l'article L.123-1-5-7° du C.U.

- Espace Vert Protégé (E.V.P.) à dominante boisée
- Mail ou arbre à protéger ou à créer
- Bâtiment de qualité architecturale
- Mur à conserver

En application de l'article L.531-14 du livre V du Code du Patrimoine

- Site archéologique

A titre informatif

- Ruisseau busé
- Ruisseau ciel ouvert
- Liaison douce existante ou à créer
- Zone du golf
- Limite de la plaine du Gave *(source: carte géologique 1/50000e BRGM)*
- Zone inondable

0 100 400m

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N° de l'opération	Désignation	Bénéficiaire
1	Elargissement de la RD 817 pour transformation en boulevard urbain et réalisation du T.C.S.P.	COMMUNE
2	Elargissement à 8 et 10 m de la rue Bon Accueil	COMMUNE
3	Création d'un bassin de rétention d'eaux pluviales et d'un accès entre la rue Montgolfiers et la rue de Lons	COMMUNE
4	Elargissement à 10 m de l'allée Montesquieu	COMMUNE
~~5~~	~~Extension du cimetière~~	~~COMMUNE~~
6	Préservation du Lacaoü (parcelles AN100, 103 et 233)	COMMUNE
7	Extension de la Plaine des Sports	COMMUNE
8	Création d'un chemin piéton de 3 m entre le Bois du Lacaoü et l'impasse Sud	COMMUNE
9	Elargissement à 8 m du chemin Latéral sur une longueur de 532 m dans sa partie ouest	COMMUNE
10	Elargissement à 10 m du chemin Latéral sur une longueur de 80 m pour faciliter la mise en place d'un futur passage sur ou sous la voie ferrée	COMMUNE
11	Elargissement de 3 m de l'impasse Néderpeld	COMMUNE
12	Création d'une voie de 10 m entre la rue de la Plaine et le Chemin Latéral	COMMUNE
13	Elargissement à 10 m de la rue des Fougères	COMMUNE
14	Création d'une liaison douce	COMMUNE
~~15~~	~~Réserve pour désenclaver la zone d'activités UY~~	~~COMMUNE~~
16	Création d'une voie de 9,50 m entre la route de Bayonne et l'allée Montesquieu	COMMUNE
17	Création d'un espace public paysager en entrée de ville	CDAPP
18	Création d'une gare, esplanade, parking et parc relais	CDAPP
19	Acquisition pour la préservation du Laherrère et son maintien à ciel ouvert	COMMUNE
20	Création d'une esplanade et d'un accès au pôle culturel des anciens abattoirs	COMMUNE
21	Agrandissement du groupe scolaire mairie	COMMUNE
~~22~~	~~Désenclavement du boulevard urbain~~	~~CDAPP~~
~~23~~	~~Création d'une voie de 10 m de large, entre RD817 et rue du Saboteur~~	~~COMMUNE~~
24	Emplacement des Services Techniques	COMMUNE
25	Création d'une voie de 5 m de large reliant la rue du Mobédan à l'avenue de la République	COMMUNE

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N° de l'opération	Désignation	Bénéficiaire
~~ZA~~	~~Création d'une placette~~	~~COMMUNE~~
ZB	Création d'une voie de liaison de 10 m de large entre la rue de la plaine et l'allée Montesquieu	COMMUNE
~~ZC~~	~~Création d'une voie de 6,50 m de large, accès allée Montesquieu~~	~~COMMUNE~~
~~ZD~~	~~Création d'une voie de 3 m de large, entre la rue Connexion et la place de la mairie~~	~~COMMUNE~~
ZE	Création d'une voie de liaison de 13,50 m à 16,00m de large, voie "Connexion" entre la rue Jeanne Lassansaa et la route de Bayonne	COMMUNE
ZF	Création d'un aménagement hydraulique en bordure du Laherrère	COMMUNE

Servitudes au titre de l'article L.123-2, b) du C.U. : emplacement en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements

N° de l'opération	Désignation	Surface
~~A~~	~~Création d'une maison de retraite, rue du Mobédan~~	~~6 040 m²~~
B	Opération d'habitat en vue de la sédentarisation des gens du voyage	2 833 m²

Acte certifié exécutoire
- Par publication ou notification le 04/06/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 04/06/2019